Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213502818-20260209-2026018-DE

Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Rennes
Canton de Rennes Sud-Ouest

VILLE DE
SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE

EXTRAIT
du registre des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
du 09 février 2026

Date de la convocation : 03 février 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29
L'an deux mille vingt-six, le neuf février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE, légalement convoqué, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame DUCAMIN, Maire.
PRESENTS (19) : Mme DUCAMIN, Maire, Mme LECHAPLAIN, M. SIMON, Mme LECOQ, M. RAVAUDET, M HAGGAN, Mme BILLARD, M CHEMIN, adjoints, M JAN, Mme FRIOT, M LEBRUN, Mme TRIBOULT, Mme COSSAIS, M SAUREL, Mme THO, M DAVID, M SALMON, M LLAVORI, M LUCAS, conseillers municipaux.
ABSENTS EXCUSES (10) : Mme BASLÉ, Mme MAIGNOT, M COLLONGE, M CADIOU, Mme PFEIFFER, Mme GARANDEAU, M DEIN, M MACE, Mme RACHEDI, M NOURRY, conseillers municipaux.
PROCURATIONS DE VOTE (2) : Mme BASLÉ a donné procuration à Mme LECHAPLAIN.
Mme MAIGNOT a donné procuration à M CHEMIN.

Mme LECOQ a été nommée en qualité de secrétaire de séance.

2026.018 Hébergement de deux antennes « LoRa Ecodata » (Théâtre l'Aire Libre et EPI Condorcet) – Conventions (hébergement et connectivité) à conclure entre la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande et Rennes Métropole – Approbation – Autorisation de signature
Elue en charge du rapport : Mme Lechaplain

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 d'une part et L.5217-2 d'autre part qui donne à Rennes Métropole la compétence pour établir et exploiter sur son territoire toute infrastructure et réseau de communications électroniques ;
- **VU** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment ses articles L.2122-1 et suivants ;
- **VU** le Code des Postes et des Communications Electroniques ;
- **VU** la décision B.2025-045 du Bureau de Rennes Métropole en date du 27 février 2025 approuvant le catalogue de services du réseau Lora ;
- **VU** la décision n°B.2025-045 du Bureau métropolitain pour la mise en place du Réseau « LoRa Ecodata » votée le 13 mars 2025 ;
- **VU** la délibération C.2025-023 du Conseil de Rennes Métropole en date du 13 mars 2025 sur la grille tarifaire des offres de services « LoRa Ecodata » ;
- **VU** la décision municipale n°D.2025.131 en date du 27 novembre 2025 autorisant de conclure avec Rennes Métropole une convention d'occupation du domaine public pour l'implantation d'antennes de réception « LoRa Ecodata » Théâtre l'Aire Libre et EPI Condorcet, pour une durée de 5 ans, tacitement reconductible ;
- **VU** l'avis de la Commission Transition Urbaine et Ecologique en date du 03 février 2026 ;
- **VU** le rapport présenté par Nelly Lechaplain, Adjointe à la participation citoyenne, aux transitions et à l'espace public ;
- **CONSIDERANT** qu'il revient au Conseil Municipal d'approuver toute convention.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213502818-20260209-2026018-DE

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **Approuve les conventions (hébergement et connectivité) à conclure entre la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande et Rennes Métropole pour le déploiement de deux antennes « LoRa Ecodata » (Théâtre l'Aire Libre et EPI Condorcet) ;**
- **Autorise Madame La Maire ou toute personne dûment habilitée à signer ces deux conventions ainsi que tout document s'y rapportant.**

Déport sur le fondement de l'article L.1111-6 II	0
Quorum requis pour délibérer	15
Conseillers qui ne prennent pas part au vote	0
Conseillers présents lors du vote	19
Abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	21
Votes Pour	21
Contre	0

Pour extrait conforme,
Saint-Jacques-de-la-Lande, le 9 février 2026

Marie DUCAMIN
Maire

Mairie de St Jacques de la Lande
Ille et Vilaine

Sylvie LECOQ
Secrétaire de séance

Mairie de St-Jacques de la Lande
Ille et Vilaine

Le cas échéant, document transmis à la Préfecture le :

Publié sur le site de la Ville le :

Par le service affaires générales